

ISRC : Qu'est-ce que c'est ?

Le **Code ISRC** (International Standard Recording Code), est le code attribué pour chaque version d'une œuvre musicale ou vidéo.

Il identifie les enregistrements sonores et audiovisuels en tant que tels, c'est à dire qu'il est intégré dans le fichier numérique, que le fichier soit diffusé en continu (streaming internet), en téléchargement ou bien gravé sur CD/DVD.

L'ISRC est en quelque sorte l'empreinte digitale de votre œuvre.

Par exemple, si vous produisez une version album, un remix version edit, une version acoustique, un clip, il y aura autant de codes ISRC à indiquer que de versions de votre œuvre.

L'intérêt du système ISRC :

L'ISRC n'est pas obligatoire.

L'intérêt premier du code ISRC est de pouvoir laisser une trace de votre fichier parmi les millions de fichiers numériques distribués sur le net et ailleurs.

Le code ISRC identifie l'enregistrement pendant toute sa durée de vie. Il est destiné à l'usage des producteurs d'enregistrements sonores et audiovisuels aussi bien qu'aux sociétés de gestion des droits de propriété intellectuelle, de radiodiffusions, aux bibliothèques, etc.

Les développements technologiques dans le domaine de l'électronique grand public et des systèmes de copie imposent aux producteurs de disque de contrôler l'utilisation de ses phonogrammes qui sont à présent diffusés massivement directement au domicile du consommateur.

Or la musique diffusée sous forme électronique n'est plus identifiable en tant que bien propre : il est donc nécessaire d'utiliser les moyens techniques permettant à la profession de percevoir une rémunération ou d'empêcher tout usage non autorisé.

Dans ce but, l'industrie a mis au point un système mondial d'identification de la musique (ISRC) qui présente les avantages suivants :

1. Il permet le contrôle de l'utilisation d'œuvres protégées par le droit de la propriété intellectuelle,
2. Il facilite la perception et la répartition des rémunérations (représentation, copie privée), si vous êtes inscrit chez des gestionnaires de droits (SACEM pour les droits d'auteurs et SPPF ou SPPF pour les droits voisins),
3. Il contribue à la lutte contre la piraterie.

Concernant les besoins des **producteurs**, l'adoption du système ISRC présente de nombreux atouts :

1. Le code ISRC, norme pour l'identification des enregistrements, est reconnu et mis en œuvre mondialement.
2. Le système ISRC permet d'incorporer des informations sur le pays d'origine et sur le producteur de chaque phonogramme fournissant ainsi un moyen unique d'identification des phonogrammes et donc de leurs ayants droit.
3. Le système de codage ISRC est compatible avec les standards mis au point dans le domaine des produits électroniques grand public. Intégré dans la piste sous-codée des moyens d'enregistrement numériques il est lisible par certains matériels HI-FI.
4. La mise au point du système ISRC est d'un moindre coût : il est opérationnel sans investissement particulier en équipement ou technologie. Il suffira seulement que chaque société membre prévoie une structure capable de gérer le système ISRC.

Exemple de code ISRC

Si le code ISRC est : DE-PM5-17-12345

Alors cela veut dire :

DE = Code du pays d'enregistrement (US, FR, UK, DE...) Ici DE = Allemagne.

PM5 = Code du premier propriétaire (habituellement le producteur original de l'œuvre)

17 = Année d'enregistrement

12345 = Code de l'enregistrement

Comment obtenir vos codes ISRC ?

Si vous avez produit vos œuvres, vous pouvez demander gratuitement vos codes ISRC avant toute mise en vente.

Pour cela il vous suffit de

- Créer un compte sur le site de la **SCPP** (Société Civile des Producteurs Phonographiques) : <https://www.scpp.fr/SCPP/>
- Puis, avec ces identifiants créés, de se connecter sur leur sous-site **ISRC** : <https://www.scpp.fr/SiteIsrc/> et de suivre les instructions.

Une fois votre demande validée, comptez au minimum 2 à 3 jours ouvrés pour recevoir vos codes par e-mail.

Une fois vos codes ISRC obtenus, transférez nous l'e-mail reçu de la SCPP, afin d'incorporer ces données dans les fichiers Masters.

- Dans le cadre d'une autoproduction, et avec l'ISRC incorporé dans vos masters, vous serez le seul et unique propriétaire de votre œuvre.

- Sous contrat avec un label, c'est ce dernier qui fera les démarches pour vous attribuer les codes ISRC, et qui stipulera aussi les partages des droits voisins dans votre contrat.

ADDENDUM

FAQ : Que se passe-t-il si l'artiste ne fournit pas de code ISRC ?

Que se passe-t-il si un artiste publie une musique sans fournir de code ISRC ?

Le code ISRC (International Standard Recording Code) est essentiel pour identifier de manière unique une œuvre musicale enregistrée. Si un artiste publie une musique sans fournir de code ISRC, plusieurs conséquences peuvent survenir :

1. Problèmes de traçabilité et de rémunération

- **Absence d'identification unique** : Sans ISRC, il devient difficile d'identifier de manière précise l'enregistrement dans les bases de données des plateformes de streaming, des radios, et des sociétés de gestion des droits.
- **Risque de perte de revenus** : Les royalties générées par les diffusions, ventes ou utilisations de la musique pourraient ne pas être correctement attribuées à l'artiste. Par exemple, les plateformes comme Spotify, YouTube ou Apple Music utilisent l'ISRC pour suivre les écoutes et calculer les paiements.

2. Non-conformité avec certaines plateformes

- Certaines plateformes de distribution (comme TuneCore, CD Baby, DistroKid) ou services de streaming exigent un code ISRC pour distribuer la musique. Si l'artiste n'en fournit pas, la plateforme peut en générer un automatiquement, mais cela pourrait entraîner des frais supplémentaires ou une perte de contrôle sur l'enregistrement.

3. Difficulté à protéger l'œuvre

- Sans ISRC, il est plus compliqué de prouver l'origine de l'enregistrement en cas de conflit ou de violation des droits d'auteur.

Solutions possibles :

- **Obtenir un ISRC auprès d'une agence autorisée** : Les artistes indépendants peuvent demander un ISRC via une agence nationale ou régionale, comme la SCPP en France.
- **Utiliser une plateforme qui génère des ISRC** : Les distributeurs numériques génèrent souvent un ISRC gratuitement ou moyennant des frais, garantissant ainsi une traçabilité complète.

Publier une musique sans ISRC n'est pas interdit, mais cela peut limiter la visibilité, les revenus et la protection de l'œuvre à long terme.

Si le code ISRC est fourni par l'éditeur du titre, l'artiste pourra-t-il percevoir ses royalties ?

Oui, si le code ISRC est fourni par l'éditeur du titre, l'artiste pourra percevoir ses royalties, à condition que les autres aspects administratifs et contractuels soient bien gérés. Voici comment cela fonctionne :

1. Le rôle de l'ISRC

- L'ISRC est un identifiant unique pour chaque enregistrement audio ou vidéo. Tant que le code est correctement assigné et déclaré aux plateformes et aux organismes de gestion des droits, les royalties générées par les diffusions et utilisations seront suivies et redistribuées.

2. Relation entre l'artiste et l'éditeur

- **Contrat avec l'éditeur** : Si l'éditeur gère l'assignation du code ISRC, il est également responsable de la déclaration des œuvres auprès des organismes de gestion collective (comme la SACEM en France ou ses équivalents dans d'autres pays).
- **Partage des revenus** : Les royalties sont ensuite réparties selon les termes du contrat signé entre l'artiste et l'éditeur. Cela inclut les parts de l'éditeur et celles dues à l'artiste.

3. Vérification des droits de l'artiste

- **Rémunération mécanique et droits voisins** : Les royalties issues des plateformes de streaming ou de la vente numérique (droits mécaniques) ainsi que les droits voisins (liés à l'interprétation de l'artiste) seront attribués à l'artiste interprète, si celui-ci est bien déclaré comme tel.
- **Déclaration aux sociétés de gestion des droits** : Il est crucial que l'artiste soit enregistré auprès de ces sociétés (par exemple, Adami ou Spedidam pour les droits voisins en France), car ce sont elles qui redistribuent une partie des droits.

4. Risque potentiel

- Si l'éditeur déclare mal l'enregistrement ou omet de préciser le rôle de l'artiste, cela pourrait retarder ou empêcher la perception des royalties. Par conséquent, il est important que l'artiste surveille les déclarations et s'assure que ses contributions sont correctement renseignées.

En résumé

L'artiste pourra percevoir ses royalties même si le code ISRC est fourni par l'éditeur, tant que :

- L'éditeur déclare correctement l'enregistrement et son ISRC.
- Les droits de l'artiste sont clairement définis et déclarés auprès des organismes compétents.
- Le contrat entre l'artiste et l'éditeur respecte les règles de partage des revenus.

Si ces conditions sont remplies, l'artiste recevra sa part des royalties issues de la diffusion et de l'utilisation de l'œuvre.

Et si le code ISRC est attribué par l'agrégateur pour le streaming ?

Si le code ISRC est attribué par l'agrégateur (par exemple TuneCore, DistroKid, CD Baby, etc.) pour le streaming, l'artiste pourra tout de même percevoir ses royalties, à condition que certains points soient respectés. Voici comment cela fonctionne :

1. Le rôle de l'agrégateur dans l'attribution de l'ISRC

- Les agrégateurs sont des intermédiaires qui distribuent la musique sur les plateformes de streaming (Spotify, Apple Music, Deezer, etc.). Si l'artiste ne fournit pas de code ISRC lors de la soumission de sa musique, l'agrégateur en génère un automatiquement.
- Ce code ISRC devient ensuite l'identifiant unique de l'enregistrement sur toutes les plateformes, et il est utilisé pour suivre les écoutes et calculer les royalties.

2. Impact sur les royalties

- **Perception des droits numériques** : Les revenus générés par le streaming (droits mécaniques et d'exécution) seront attribués à l'artiste selon les informations fournies à l'agrégateur, même si le code ISRC est généré par celui-ci.
- **Droits voisins** : Pour percevoir les droits voisins (attribués aux interprètes et producteurs), l'artiste doit être déclaré auprès des sociétés de gestion collective compétentes (par exemple, Adami ou Spedidam en France).
- Tant que l'artiste est correctement identifié dans les métadonnées de l'enregistrement (nom, rôle, part de royalties), il recevra sa juste part.

3. Avantages et inconvénients de l'ISRC généré par un agrégateur

- **Avantages** :
 - L'agrégateur simplifie le processus en générant automatiquement un code ISRC valide.
 - Cela garantit que l'enregistrement est conforme aux exigences des plateformes de streaming.
- **Inconvénients** :
 - L'artiste ou le producteur ne contrôle pas directement l'assignation de l'ISRC.
 - En cas de changement d'agrégateur, il faudra s'assurer que l'ISRC suit l'enregistrement, sinon un nouveau code pourrait être attribué, ce qui compliquerait la traçabilité et le cumul des écoutes.

4. Conseils pour les artistes

- **Vérifier les métadonnées** : Lors de la soumission à l'agrégateur, il est crucial de bien vérifier les informations saisies (nom de l'artiste, titre, auteurs, producteurs, etc.) pour éviter des erreurs de redistribution.
- **Déclarer l'œuvre auprès des sociétés compétentes** : Même si l'agrégateur gère l'ISRC, l'artiste doit déclarer son enregistrement et ses droits auprès des organismes comme la SACEM (droits d'auteur) et l'Adami/Spedidam (droits voisins).
- **Garder une trace de l'ISRC** : Une fois généré, l'artiste doit noter et conserver l'ISRC pour assurer le suivi de son enregistrement, surtout en cas de litiges ou de changements.

En résumé

Si l'ISRC est attribué par l'agrégateur pour le streaming, l'artiste pourra percevoir ses royalties, à condition que :

- Les métadonnées de l'enregistrement soient correctement remplies.
- L'artiste ait effectué les démarches nécessaires auprès des organismes de gestion des droits.
- Les revenus soient redistribués selon les accords entre l'artiste, l'agrégateur et les autres ayants droit.

Cela peut fonctionner sans problème, mais un contrôle rigoureux est nécessaire pour éviter des complications futures.